

tion de l'envoi par une lettre, où il dit que les exemplaires ont été reçus avec reconnaissance et qu'il n'en a pas eu assez pour satisfaire toutes les demandes. Il croit que, s'il en restait encore, il serait bon de les lui envoyer. Il regrette toutefois qu'il ne soit pas fait mention sur le titre des volumes de l'œuvre pie qu'accomplissent les États généraux. C'est une omission qu'on pourrait peut-être réparer en changeant le titre des exemplaires restants <sup>1</sup>.

Certains membres du clergé grec ne virent pas d'un bon œil la publication de ce nouveau Testament, dont le patriarche PARTHÉNIUS LE JEUNE avait pourtant autorisé la distribution. MÉLÉTIUS SYRIGOS, prêchant un jour dans l'église patriarcale, présenta aux fidèles un exemplaire de cet ouvrage et par de solides arguments démontra que le traducteur, les imprimeurs et les lecteurs de cette version, comme aussi ceux qui contribuaient à la répandre, étaient éloignés du christianisme et soumis à l'anathème. Dosithée, patriarche de Jérusalem, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que, à la suite de cette déclaration, les exemplaires ne furent pas distribués et disparurent. Il est clair qu'il ne saurait être ici question des exemplaires expédiés par les directeurs du Commerce du Levant, car leur envoi est postérieur à l'époque où vécut Mélétius Syrigos et même à la publication de l'ouvrage où le fait est relaté <sup>2</sup>.

## 268

BIBAION TOY AΠPIAΛIOY MHNOΣ. Περιέχον τὴν πρέπουσαν αὐτῷ, ἅπασαν ἀκολουθίαν. Τυπωθὲν Ἐνετίησιν παρὰ Ἰωάν. Πέτρῳ τῷ Πινέλλῳ, ἀναλώμασι μὲν τοῖς αὐτοῦ. Ἐπιμελεῖα δὲ καὶ ἐπιδορθώσει (sic). Θεοφυλάκτου Ἱερομονάχου τοῦ Τζανφουρνάρου. Ἐπει ἀπὸ τῆς θεογονίας. ἀρχὴ (sic). ΜΙΜΗΤΑΙ ΕΣΤΕ ΤΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ.

Au verso du dernier feuillet :

Ἡ τῶν τετραδίων κατὰ τάξιν ἀκολουθία. ἀβγδεζηθ. Ἄπαντα εἰσὶ τετράδια, πλὴν τοῦ θ, ὅπερ ἐστὶ πεντάδιον. Ἐνετίησιν παρὰ Ἰωάν.

1. Seep, *Bibliographische mededeelingen*, pp. 227 et suivantes.

2. Dosithée, Περὶ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις πατριαρχευσάντων (Bucarest, 1715, in-f°), livre XI, chap. X, paragraphe IV, page 1173.

